



# ATHLETIC CLUB VIGNOUX sur BARANGEON

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 14 janvier 2022

### SUIVIE DE L'AG ORDINAIRE

### Comptes Rendus

#### Sont présents :

Alain GRIFFONNET (*Président*), Brigitte MANDEREAU (*Secrétaire*), Eric MANDEREAU (*Trésorier*), Sylvie LINDRON (*membres du conseil d'administration*)

**Excusés** : Anne Abrassart, Yann Ouzet, Guy Vivier tous membres du conseil d'administration  
Et Mme Sophie Corneille : Représentante de la municipalité

Début de la réunion : 18h45

Alain Griffonnet donne le bonjour à tous et souhaite la bienvenue aux nouveaux licenciés.

Il présente ses vœux à l'assemblée

#### Ordre du Jour de l'AG Extraordinaire : modification des statuts :

Proposition de modification de la durée du mandat au Conseil d'Administration de l'ACVB

Proposition de modification du nombre de procurations par adhérent présent lors de l'Assemblée Générale

Pas de vote à bulletin secret

Proposition : un, deux ou quatre ans (durée du mandat)

\* Vote à main levée : l'assemblée a voté à l'unanimité 4 ans pour la durée du mandat

Proposition : Chaque adhérent majeur pourra avoir deux procurations lors de votes à l'Assemblée Générale

\* Vote à main levée : l'assemblée a voté à l'unanimité 2 pouvoirs par adhérent majeur

Ces modifications seront reportées au statut de l'ACVB

Fin de l'AG extraordinaire : 18h50

### Compte-rendu AG Ordinaire

#### Ordre du Jour de l'AG ordinaire :

- 1) Allocution du président et rapport moral
- 2) Rapport financier
- 3) Rapport des entraîneurs et bilan sportif
- 4) Questions diverses
- 5) Election du Conseil d'Administration

## 1. Allocution du président et bilan moral

Pour commencer, Alain présente les membres du Comité Directeur démissionnaires.

**Le bilan moral** : Après 4 ans d'indépendance, l'ACVB existe toujours et va très bien. Il rappelle que dans le Département, nous sommes un des clubs qui ont le moins perdu d'effectif, seulement 6%.

**Licenciés 2020-2021** : 44 licenciés (45 saison 2019-2020) – 30 licences compétitions (31) et 14 licences loisirs Marche Nordique (14) + 1 athlète licenciée dans un autre club et qui paie une cotisation à l'ACVB.

**Classement Ligue** : 2019 : 181 points (55/81) – 2020 : 161 points (50/77) – 2021 : 156 points (53/81)

**Classement départemental** : 7<sup>ème</sup> sur 9 chaque année. A noter, pour l'année 2022, il n'y aura que 8 clubs.

**Organisation 2021** : En raison de la Covid, la compétition prévue au printemps 2021 à Vignoux concernant les jeunes athlètes de tout le département a été annulée.

- Le bilan moral a été approuvé à l'unanimité

## 2. **Bilan financier**

Le bilan financier est présenté par Eric. Les comptes sont sains. Ils ont été contrôlés et approuvés par Mme Mireille Vivier (nommée vérificateur des comptes) le 07 janvier 2022.

Le solde des comptes est : CA 10 339.65 € - CompteLigue : 1 004.54 € soit un solde total de : 11 344.19 €

- Le bilan financier est approuvé à l'unanimité

Eric présente ensuite le bilan prévisionnel pour l'année 2022

- Le bilan prévisionnel est approuvé à l'unanimité

## 3. **Bilan sportif**

Brigitte présente son bilan de la marche nordique : 14 licenciés, 13 femmes et 1 homme. Bonne ambiance dans le groupe. Une moyenne de 5-6 personnes par séance, le groupe est assidu aux entraînements, 1 fois par semaine pour certains et 2 fois pour d'autres.

Beaucoup de randonnées ont été annulées à cause des contraintes sanitaires du Covid. Nous avons été 7 à participer en octobre 2021 à une journée organisée par la FFA à Sancerre, rando 15km, repas dans les caves et ateliers de renforcements musculaires. Il y a eu une sortie à Méreau à laquelle 6 adhérentes ont participé.

Toutes les sorties ont été offertes par le club.

Les entraînements étant réduits par les mesures sanitaires dans la saison 2020-2021, nous avons proposé des sorties le dimanche matin et pour compenser ces absences nous avons réduit le prix des licences pour les personnes qui renouvelleraient leur licence pour 2022.

Eric présente son bilan sportif : 30 licenciés (2 séniors et 28 masters).

Quelques résultats : la saison a débuté par le trail de Quincy en sept 2020 auquel 3 athlètes ont participé : Yann au 13km en 1h03 (21<sup>ème</sup> sur 113 – 3<sup>ème</sup> master 3) – Jacky 13km en 1h20 (81<sup>ème</sup>) et Tony 8km en 36'24'' (8<sup>ème</sup> sur 46 – 1<sup>er</sup> master 2)

En juillet 2021, il y a eu les 10km de Foëcy auquel 7 athlètes ont participé : Franck en 42'10 (5 pts) – Francis en 42'16 (5 pts) – Yann en 44'32 (4 pts) – Charles en 47'28 (1 pt) – Mélanie en 49'59 (6 pts) – Fabrice en 50' (accompagnant) – Shirley en 53'24 (4 pts)

## 4. **Questions diverses** :

Alain avait plusieurs questions à poser à la Représentante de la Municipalité mais celle-ci n'était pas là. Il évoque une fois de plus le manque d'éclairage sur plusieurs endroits du complexe sportif, le manque d'entretien régulier de la piste ainsi que l'utilisation de la piste par d'autres associations : concours de palets, de pétanque et présence d'un cheval (!!!!). Il contactera le Conseil Municipal pour tenter d'avoir enfin des réponses.

Le 18 mars 2022, c'est l'ACVB qui organisera l'AG du Comité du Cher. Il faudra des bénévoles pour l'organisation et le service + un traiteur + du matériel de restauration (voir avec le comité des fêtes)

Pour la saison 2022-2023, le prix des licences restera inchangé soit 90 €.

Gwen demande s'il y aura d'autres survêtements proposés aux athlètes. Réponse : peut-être d'ici 2-3ans mais pas dans l'immédiat.

## 5. Election du conseil d'administration

→ 29 votants (dont 17 en présentiel et 12 pouvoirs)

Résultats : 29 listes complètes. La liste complète est donc élue pour quatre ans

↳ La liste des membres du conseil d'administration est :

Alain Griffonnet  
Anne Abrassart  
Sylvie Lindron  
Brigitte Mandereau  
Eric Mandereau  
Yann Ouzet  
Guy Vivier

Mireille Vivier est nommée vérificateur aux comptes

Le conseil d'administration élira le bureau lors de sa prochaine réunion

La réunion se termine à 19h45 sans le verre de l'amitié ni la galette qui, traditionnellement clôturent l'AG.

Il est à noter que ces deux Assemblées générales se sont déroulées dans le respect des consignes sanitaires (gestes barrière, masques, espacement des sièges, mise à disposition de gel hydro alcoolique et vérification du pass sanitaire pour les 29 présents)

